



Zoom

N°9
Janvier-
Février
2011

Banque de Sang Placentaire du CHRU de Montpellier : Le réseau s'étend à Nîmes

Sommaire


[Agenda](#)

[Contacts](#)


N°
[d'urgence](#)
[24h/24-7j/7](#)



[Les centres
de
référence et
de
compétence](#)



Après un an d'existence la Banque de Sang Placentaire du CHRU de Montpellier révèle ses premiers chiffres sur son activité : 715 prélèvements ont été réalisés permettant le stockage de 275 unités de sang placentaire conformes. Un très bon démarrage qui incite les établissements de santé de la région à rejoindre le réseau maternités partenaires, d'autant que les futures mamans sont de plus en plus nombreuses à vouloir s'engager dans la généreuse démarche du don.

[Imprimer l'article en pdf](#)

[Banque de Sang
Placentaire du CHR
de Montpellier : le
réseau s'étend sur
Nîmes](#)

[Une nouvelle solution
aux formes graves de
diabète
insulinodépendant](#)

[Un nouveau
lithotripteur au CHU
de Montpellier](#)

[Face au cancer,
accueillir, écouter,
informer : l'espace de
rencontres et
d'information \(ERI\)](#)

[Séquelles de
Poliomyélite : un suivi
nécessaire](#)

De nouvelles conventions ont été signées le 20 janvier dernier entre le CHRU de Montpellier et le CHU de Nîmes, la Polyclinique Grand Sud, la Polyclinique Kennedy. Madame le Docteur Catherine Faucher de la Direction Médicale et Scientifique de l'Agence de Biomédecine, en charge du Réseau de Sang Français Placentaire a participé au comité de pilotage auxquels assistaient les représentants de tous les établissements du réseau.

A qui s'adresse le sang placentaire ?

Pour traiter certaines maladies graves (leucémies, lymphomes, myélomes, aplasies médullaires, anémies hémolytiques congénitales...), la réalisation d'une greffe de

cellules souches hématopoïétiques prélevées dans la moelle osseuse ou le sang d'un donneur sain peut être nécessaire. Cela suppose la disponibilité d'un donneur compatible dans un système de groupe tissulaire complexe appelé HLA. Pour 25% patients on trouve un frère ou une sœur compatible, et pour 40% des patients n'ayant pas de donneur apparenté la greffe va être réalisée à partir d'un donneur non apparenté sélectionné sur les registres internationaux de donneurs volontaires de moelle qui comptent actuellement plus de 13 millions d'inscrits. L'utilisation de "sang de cordon" ou "sang placentaire" comme source alternative de cellules souches hématopoïétiques permet dorénavant de trouver une solution thérapeutique pour les 35% de patients n'ayant disposant ni de membres de la fratrie ni de donneurs volontaires adultes compatibles.

Comme les dons d'organes, le don de sang placentaire est anonyme et gratuit. Le sang placentaire est recueilli après autorisation maternelle, par ponction de la veine ombilicale après accouchement et section du cordon. Cette ponction totalement indolore pour la mère, est réalisée avant la délivrance. Conservé dans l'azote liquide ("cryoconservation") après réalisation du typage HLA et des tests de sécurisation microbiologiques, le sang placentaire est mis à disposition des équipes de greffe à travers le monde. Après réalisation de différents contrôles biologiques, seul un tiers des prélèvements remplit les critères qualité très stricts du Réseau Français de Sang Placentaire et peut être utilisé pour la réalisation de greffes. En France, la collecte d'unités de sang placentaire et leur conservation pour un usage thérapeutique allogénique sont gérées par des banques publiques dans le cadre du Réseau Français de Sang Placentaire piloté par l'Agence de la Biomédecine. Fin 2011, onze banques seront en activité en France.

La banque de sang placentaire du CHRU, rappel des faits

Suite à un appel à projet lancé en 2007 par l'Agence de la Biomédecine pour répondre aux besoins des équipes de greffe françaises et internationales, le CHRU de Montpellier a été autorisé en août 2008 à ouvrir une Banque de Sang Placentaire. Deux ans auront été nécessaires pour obtenir un soutien financier et mettre en place un projet d'importance.

Le CHRU de Montpellier a choisi de donner d'emblée une dimension régionale à son projet en faisant reposer l'activité de Banque de Sang Placentaire sur un réseau régional de maternités partenaires publiques, privées. Les premiers prélèvements ont été effectués début mars 2010 au sein de la maternité du CHRU puis en mai dans les maternités des polycliniques montpelliéraines St Roch et Clémentville.

Le réseau s'étend dans la région Languedoc-Roussillon

A partir du 1er février 2011 les femmes accouchant dans les maternités nîmoises de l'hôpital Carémeau, de la Polyclinique Grand Sud, et de la Polyclinique Kenval Kennedy pourront faire don du sang des cordons ombilicaux de leurs enfants et ainsi contribuer à sauver des vies. Dans quelques mois trois nouveaux sites de collecte perpignanais seront inclus dans le réseau : les maternités du CH de Perpignan, de la Polyclinique Notre Dame d'Espérance, et de la Polyclinique St Pierre. En 2012, d'autres maternités de la région Languedoc Roussillon ayant manifesté leur intérêt pour ce projet pourraient être intégrées dans le réseau. Cette extension du réseau va permettre de répondre à la demande des futures parturientes qui, ayant pris connaissance du projet, acceptent ce don gratuit et avec ce qui n'était au départ que "déchets opératoires" sauvent des vies, le jour où elles donnent la vie.

Une campagne de promotion du don auprès des professionnels de santé et des futures parturientes

Informées par les sages femmes et les obstétriciens libéraux et/ou hospitaliers, les futures mamans se présentent dorénavant en salles des naissances avec l'envie de donner. Rares sont les refus, mais encore faut-il qu'il n'existe pas de critères d'exclusion au don, comme par exemple, l'existence d'une maladie auto-immune, ou d'une maladie héréditaire, ou d'un antécédent tumoral chez la maman, ou un retard croissance chez l'enfant.

A Montpellier, d'ores et déjà 10% des naissances donnent lieu à un don de sang placentaire et pour sa première année d'activité la Banque de Sang Placentaire du CHRU de Montpellier a atteint ses objectifs de collecte : 715 prélèvements ont été réalisés permettant le stockage de 275 unités de sang placentaire conformes durant les onze premiers mois d'activité. Après essor de l'activité 30% des naissances devraient être l'occasion d'un prélèvement, comme observé pour les banques les plus anciennes de Besançon et Bordeaux.

Avec la montée en puissance de l'activité de collecte dans les maternités montpelliéraines et l'entrée en lice des autres sites, l'objectif est de pouvoir mettre disposition des équipes de greffeurs plus de 500 sangs de cordons pour 2011 et plus 800 en 2012, ce qui va nécessiter la réalisation de 1 500 prélèvements en 2011 et 2 500 prélèvements en 2012, puisque seuls 30% des prélèvements seront conformes.

Le dynamisme de la toute nouvelle Banque de Sang Placentaire du CHRU a été souligné par l'Agence de Biomédecine.

Un Comité de Pilotage auquel participent les membres du staff de la Banque de Sang Placentaire et des représentants de tous les sites de collecte, des laboratoires et des directions du CHRU impliqués dans cette activité et travaillant en étroite collaboration, se réunit tous les trois mois pour définir notamment :

- les orientations médicales et scientifiques de la Banque de Sang Placentaire
- les objectifs de collecte et de production
- l'adéquation du plan de développement de l'activité de la Banque de Sang Placentaire et d'extension des sites de prélèvement avec les moyens et ressources nécessaires
- la cohérence du réseau régional des maternités
- le respect des standards de qualité et la démarche d'accréditation
- les actions de promotion des dons
- la valorisation de la recherche dans le domaine du sang placentaire.

Madame le Docteur Catherine Faucher de la Direction Médicale et Scientifique de l'Agence de Biomédecine, en charge du Réseau de Sang Français Placentaire a participé au dernier Comité de Pilotage et a félicité les équipes présentes pour leur forte implication dans ce projet et pour leur dynamisme.

Infos pratiques :

Contact : Banque de Sang Placentaire - CHRU de Montpellier – 04 67 33 75 98 -
Fax : 04 67 33 09 11

[Retour Accueil Newsletter](#)

CHRU de Montpellier - Direction de la Communication et des Relations publiques - hospitalien@chumontpellier.fr

